



Extrait du registre des délibérations Réunion du 6 mai 2026

L'an deux mille-vingt-cinq, le 6 mai à 14 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 22 avril 2026.

Etaient présents :

Elu communautaire	: M. Alessandro BERNARDI
Elu communautaire	: Mme Marine GONZALES
Elue communautaire	: M. Jackie HELFGOTT
Personnalité qualifiée	: M. Pascal MADELAINE
Personnalité qualifiée	: M. Christian SCHOTT

En présence d'Emmanuelle CUTTITTA, directrice

N° 2025-15

OBJET : Avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État - Transmission électronique des documents budgétaires

Il est proposé d'adopter le Compte Financier Unique (CFU) en remplacement des Compte de gestion et Compte administratif, à compter de la publication des comptes de l'exercice 2025, et autoriser la Directrice à signer l'avenant n°1 de la Convention signée le 13 mai 2016 pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État - Transmission électronique des documents budgétaires

AUTORISE La Directrice à signer ledit avenant n° 1

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
Yutz, le 7 mai 2025

Le Président,

Alessandro BERNARDI

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' and 'B' combined into a single fluid stroke.